

Annexe 2



POLE DEVELOPPEMENT DURABLE
ET TERRITOIRES

DIRECTION DES ROUTES ET DES INTERVENTIONS
TERRITORIALES

Décision de fermeture

En raison de *chutes de Neige importantes*

la route départementale n° *900 Col de Lanche*
entre les PR *114 et 118 + 160*

est interdite à la circulation de *tous les Véhicules*

en application de l'arrêté départemental n° DRIT - 912 - 2009 - AD.

Les services du Conseil général des Alpes de Haute Provence mettront en place la signalisation correspondante.

Fait, à *Digne les Bains*

Le, *16 janvier 2014* à *20 h 00*

P Pour le Président du Conseil Général
et par délégation,

*P/O Agence de Permanence
le 16/01/2014
Isabelle ANAOT*